



Région
Hauts-de-France

Le Président
Le Vice-président

Madame Elizabeth BORNE
Ministre de la Transition Ecologique et
Sociale
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Lille, le **20 FEV. 2020**

Madame la Ministre,

Dans le cadre du groupe de travail sur l'acceptabilité de l'ânon qui s'est tenu le 16 février dernier, les élus des territoires les plus impactés ont pu échanger avec vos services sur des propositions d'actions à mettre en place et nous vous remercions pour cette initiative.

Une feuille de route a été présentée qui a suscité des remarques de notre part et nous souhaitons par ce courrier activer ces différentes pistes validées par les différentes parties.

Après de nombreuses discussions sur la mise en place d'un nouveau modèle juridique, il a été décidé que, l'intégration paysagère, la protection du patrimoine ainsi que le phénomène de saturation, soient pris en compte dès à présent pour l'instruction des nouveaux projets ânonnés mais également ceux déjà déposés. Ces nouvelles règles seront généralisées afin d'harmoniser les procédures.

Chaque région a ses particularités et la mise en place d'une planification peut aider à mieux identifier les zones favorables de celles connaissant une saturation. En recherche, l'échelle proposée qui est celle départementale, n'est pas la bonne et nous avons donc proposé que ce travail soit coordonné par les préfets de région.

Sur le volet de la santé publique, de nombreux concitoyens et plus particulièrement agriculteurs, s'inquiètent de l'impact sanitaire des ânonnages sur les hommes et les animaux. Il a donc été acté que l'Etat engagerait les enquêtes d'impact sanitaires et qu'elles seront rendues publiques afin de lever tout doute ou suspicion.

Au sujet du traitement des parcs en fin de vie, nous avons rappelé que les fondations devraient être entièrement recyclées et non plus partiellement et que nous ne pouvions nous contenter d'un recyclage des pâles à 50 % maximum. Des solutions devront être trouvées afin d'atteindre 100 % de recyclage.

Enfin, si une charte de bonnes pratiques entre l'Etat et les collectivités devait être rédigée, nous avons confirmé notre volonté d'y inscrire notre engagement en faveur des énergies renouvelables que sont la méthanisation et la photovoltaïque.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée


Christophe COULON


Xavier BERTRAND

151 avenue du Président Hoover - 59000 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél : (03) 74 27 00 00 - fax : (03) 74 27 00 05 - HautsdeFrance.fr